

<http://clg-condorcet-fleury-les-aubrais.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article224>



Prévention : Sécurité à vélo

- Vie scolaire -

Date de mise en ligne : lundi 2 novembre 2015

Copyright © Collège Condorcet - Fleury-les-Aubrais - Tous droits réservés

Nous rappelons **l'obligation des éclairages avant et arrière sur les deux roues** afin que les cyclistes soient parfaitement vus. Le port d'un gilet fluorescent et d'un casque peuvent être aussi recommandés. Aujourd'hui un contrôle à l'entrée du garage à vélos à 8h00 a permis de relever 24 cycles non conformes à la loi en matière d'éclairage. Un mot a été collé dans les carnets de liaison. Ce type de contrôle surprise préventif, sera à nouveau organisé. Cette action peut aussi servir à mobiliser les élèves dans le cadre des attestations de sécurité routière dont de nombreuses questions ont rapport avec les deux roues.

Nous rappelons aussi que la police municipale ou nationale peut organiser des contrôles et délivrer des amendes en cas de non conformité.

Réglementation sur l'éclairage des vélos en document joint ci-dessous.